



Faculté de Droit et  
Science Politique

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION

Mention : DROIT

## RÉGLEMENT PÉDAGOGIQUE

### LICENCE Droit - 3<sup>ème</sup> Année (L3) Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

Responsable Pédagogique : Stéphanie BLOT-MACCAGNAN

Année  
Universitaire  
2019-2020

Ce diplôme de LICENCE sur 3 ans est destiné à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et une initiation à la science politique, tout en offrant une ouverture assez large, surtout en 1<sup>ère</sup> année, vers d'autres disciplines. Cette formation a pour objectif d'assurer les bases indispensables à toute formation d'ordre juridique et politique avant de s'engager vers des domaines spécialisés du droit et de la science politique.

**Attention : le nombre d'inscription sur l'ensemble de la Licence est limité à 5 ans.**

## 1- Organisation des enseignements

**Article 1 :** Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de conférences de méthodes. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre.

La demande de **Dispense d'assiduité aux TD** doit se faire auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

**Article 2 :** Lors de leur inscription, les étudiants choisissent ce Parcours « Science politique » pour les 2 semestres. Est admis de plein droit en 3<sup>ème</sup> année de Licence, l'étudiant titulaire de 120 crédits, dans le même domaine de formation. Peuvent être également admis les étudiants titulaires de 120 crédits correspondant à une 2<sup>ème</sup> année de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique, etc.) ou en possession d'un BTS ou DUT, sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences du Parcours « Science politique ».

### Article 3 :

#### Semestre 5

**UE 1 :** les étudiants doivent suivre dans ce parcours 4 enseignements obligatoires en CM :

- *Sociologie politique 1 / Socio-histoire de l'ordre politique*
- *Le régime politique de la Vème République*
- *Théorie générale des relations internationales*
- *Sociologie des administrations publiques*

Et 2 conférences de méthodes (TD) : *Culture générale* et *Sociologie politique*.

**UE 2 :** les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires en CM :

- *Introduction à la sociologie*
- 1 enseignement optionnel au choix parmi : *Droit international public 1, Théorie générale des libertés publiques, Histoire des idées politiques 1.*

**UE 3 :** les étudiants doivent suivre l'Unité d'Enseignement Libre (UEL) et le TD d'Anglais.

#### Semestre 6

**UE 4 :** les étudiants doivent suivre dans ce parcours 4 enseignements obligatoires en CM :

- *Sociologie politique 2 / Dynamiques et pratiques politiques*
- *Introduction à l'analyse des politiques publiques*
- *Démocraties occidentales*
- *Grandes controverses politiques françaises*

Et 2 conférences de méthodes (TD) : *Culture générale* et *Introduction à l'analyse des politiques publiques*.

**UE 5 :** les étudiants doivent suivre 2 enseignements obligatoires en CM :

- *Médias et pouvoirs*
- 1 enseignement optionnel au choix parmi : *Droit international public 2, Droit matériel de l'Union Européenne, Histoire des idées politiques 2.*

**UE 6 :** les étudiants doivent suivre l'UEL et le TD d'Anglais.

Les étudiants suivront l'Unité d'Enseignement Libre (UEL) choisie sur une liste établie par les instances universitaires, disponible sur le site internet de l'UNS. Il faudra choisir une UEL différente à chaque semestre de licence.

## 2- Contrôle des connaissances

**Article 4 :** La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

**Article 5 :** Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque UE, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire.

**Article 6 :** Un semestre de Licence est validé quand l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les UE acquises. Chaque UE non validée implique de repasser les matières non acquises (note <10/20) en session 2. L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres. L'année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus) et donne accès de plein droit à l'année supérieure. **Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises, y compris les notes supérieures à 10.**

### Article 7 : Notation des épreuves d'examen

La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un 0/20.

Les **UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6** sont affectées d'un coefficient 1.

**UE 1 :** chacune des épreuves terminales est notée sur 40 ; la conférence de méthode de *Culture générale* est notée sur 40 et celle de *Sociologie politique* est notée sur 20.

**UE 2 :** les étudiants subiront 2 épreuves orales portant sur *Introduction à la sociologie* (notée sur 40) et sur un enseignement optionnel au choix (noté sur 20).

**UE 3 :** l'*UEL* est notée sur 20 et le TD d'*Anglais* fait l'objet d'une notation continue sur 20.

**UE 4 :** chaque écrit est noté sur 40 ; la conférence de méthode de *Culture générale* est notée sur 40 et celle d'*Introduction à l'analyse des politiques publiques* est notée sur 20.

**UE 5 :** les étudiants subiront 2 épreuves orales portant sur *Médias et pouvoirs* (notée sur 40) et sur un enseignement optionnel au choix (noté sur 20).

**UE 6 :** l'*UEL* est notée sur 20 et le TD d'*Anglais* fait l'objet d'une notation continue sur 20.

### Etudiants Dispensés d'assiduité aux Conférences de méthodes

Pour le cours de *Sociologie politique*, la note obtenue à l'écrit vient remplacer la note de contrôle continu des conférences de méthode associées à ce cours. Pour celui de *Culture générale*, les étudiants dispensés d'assiduité doivent participer au Grand oral : il est noté sur 20. Cette note est ajoutée à la note sur 20 obtenue pour le cours d'*Introduction à la sociologie* (UE 2) pour composer une note sur 40.

### Article 8 : Nature et durée des épreuves

#### Semestre 5

**UE 1 :** Les étudiants auront, en fin de semestre, 4 épreuves écrites de 3 heures chacune. Les conférences de méthodes donnent lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre.

**UE 2 :** Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 oral en *Introduction à la sociologie* et 1 oral sur la matière à option choisie (cf tableau).

**UE 3 :** Les étudiants auront l'épreuve d'*UEL* selon les modalités propres à chaque matière choisie et un TD d'*Anglais* faisant l'objet d'une notation continue.

#### Semestre 6

**UE 4 :** Les étudiants auront, en fin de semestre, 4 épreuves écrites de 3 heures chacune. Les conférences de méthodes donnent lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre.

**UE 5 :** Les étudiants auront, en fin de semestre, 1 oral sur *Médias et pouvoir* et 1 oral sur la matière à option choisie par l'étudiant lors de son inscription pédagogique (cf tableau).

**UE 6 :** Les étudiants auront l'épreuve d'*UEL* selon les modalités propres à chaque matière choisie et un TD d'*Anglais* faisant l'objet d'une notation continue.

### Article 9 : Contrôle continu

Chaque conférence de méthode donne lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre. Pour la 2<sup>ème</sup> session, ces notes de TD resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

### Article 10 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. 5 points sur le total du semestre) qui s'ajoute aux points du semestre lors du calcul de la moyenne générale entre toutes les unités d'enseignements de ce semestre.

Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports.

Le bonus « Sport » est incompatible avec l'*UEL Sport*.

**Article 11 : Session 2**

La deuxième session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Seules les notes de TD sont conservées.

**LE DIPLOME DE LICENCE NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ  
QU'APRÈS VALIDATION DES 6 SEMESTRES.**

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :** Faculté de Droit et Science Politique - Bureau pédagogique des Licences (Bureau 112) – Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1 - Tel : +33 04.89.15.25.33/30/39  
Courriel : droit.scolarité.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Notation de l'UE	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 5</b>					
<b>UE1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX</b>	<b>4 écrits de 3h</b>			<b>/220 (Coef. 1)</b>	<b>22</b>
<b>4 enseignements obligatoires (CM) :</b>	4 écrits de 3h chacun				
- CM Sociologie politique 1 / Socio-histoire de l'ordre politique		/40			
- CM Le régime politique de la V <sup>ème</sup> République		/40			
- CM Théorie générale des relations internationales		/40			
- CM Sociologie des administrations publiques		/40			
<b>2 conférences de méthodes (TD) :</b>					
- TD Culture générale			/40		
- TD Sociologie politique			/20		
<b>UE2 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>2 ORAUX</b>			<b>/60 (Coef. 1)</b>	<b>5</b>
<b>1 enseignement obligatoire (CM) :</b>					
- CM Introduction à la sociologie	oral	/40			
<b>1 enseignement optionnel (CM) au choix parmi :</b>					
- CM Droit international public 1	1 oral	/20			
- CM Théorie générale des libertés publiques					
- CM Histoire des idées politiques 1					
<b>UE3 : ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE</b>				<b>/40 (Coef. 1)</b>	<b>3</b>
- UEL	Évaluation selon modalités particulières	/20			
- Anglais		/20			
<b>TOTAL SEMESTRE 5</b>				<b>/320</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 6</b>					
<b>UE4 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX</b>	<b>4 ÉCRITS de 3h</b>			<b>/220 (Coef. 1)</b>	<b>22</b>
<b>4 enseignements obligatoires (CM) :</b>	4 écrits de 3h chacun				
- CM Sociologie politique 2 / Dynamiques et pratiques politiques		/40			
- CM Introduction à l'analyse des politiques publiques		/40			
- CM Démocraties occidentales		/40			
- CM Grandes controverses politiques françaises		/40			
<b>2 conférences de méthodes (TD) :</b>					
- TD Culture générale			/40		
- TD Introduction à l'analyse des politiques publiques			/20		
<b>UE5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>2 ORAUX</b>			<b>/60 (Coef. 1)</b>	<b>5</b>
<b>1 enseignement obligatoire (CM) :</b>					
- CM Médias et pouvoirs	oral	/40			
<b>1 enseignement optionnel (CM) au choix parmi :</b>					
- CM Droit international public 2	1 oral	/20			
- CM Droit matériel de l'Union Européenne					
- CM Histoire des idées politiques 2					
<b>UE6 : ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE</b>				<b>/40 (Coef. 1)</b>	<b>3</b>
- UEL	Évaluation selon modalités particulières		/20		
- Anglais			/20		
<b>TOTAL SEMESTRE 6</b>				<b>/320</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL ANNÉE</b>				<b>/20</b>	<b>60</b>